

or, étant donné que les groupes féminins acquièrent de plus en plus d'importance et que le gouvernement se montre réticent à accorder de nouvelles sommes d'argent, le problème risque de s'aggraver dans les années à venir. À l'heure actuelle, nous rencontrons les représentants du Secrétariat d'État, qui doivent rendre compte de la situation, et nous les trouvons fort serviables. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme recommande ce qui suit:

"Les fonctionnaires du Secrétariat d'État devraient régulièrement consulter les représentantes de divers organismes féminins canadiens de façon à ce que ces derniers puissent contribuer au processus d'établissement de l'ordre de priorité et proposer des améliorations à apporter au programme". (TRADUCTION LIBRE)

Notre société souscrit à cette recommandation; toutefois, à notre avis, il serait préférable que les groupes féminins consultés soient des groupes s'occupant de la situation de la femme qui sont réputés admissibles aux subventions du Secrétariat d'État. Nous croyons également qu'il devrait être tenu compte de l'engagement pris par les gouvernements provinciaux à l'égard des programmes de promotion de la femme et des conditions économiques régionales, aux fins de l'établissement de l'ordre de priorité. Ainsi, à l'heure actuelle, à Cranbrook, le taux de chômage s'élève à 17 %; or, les femmes de notre collectivité en ressentent fortement les effets.